

Proposition de post-doctorat
« Analyse quantitative de l'engagement associatif sous toutes ses formes »

Conditions du post-doctorat proposé

L'Institut de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) propose un post-doctorat d'une durée de 18 à 24 mois pour contribuer à l'analyse de données quantitatives récentes (données d'enquêtes et données administratives) sur le secteur associatif. Le post-doctorat pourrait débuter mi-2022 (à compter du 1^{er} juin au plus tôt).

Nous recherchons un/e candidat/e titulaire d'un doctorat en sciences sociales (sociologie, économie, sciences politiques...) depuis moins de cinq ans, avec de solides compétences en statistiques et méthodes quantitatives (maîtrise avancée d'un logiciel de traitement de données statistiques comme R ou SAS). Une connaissance préalable du secteur associatif serait très appréciée. Le/la candidate devra également montrer une aisance dans la rédaction de rapports ou d'études plus courtes (4 pages), adressés à un public non spécialiste.

Situé à Paris, l'INJEP est un observatoire et un centre de ressources et d'expertise sur la jeunesse, la vie associative, l'éducation populaire, et la pratique sportive. Constitué d'experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, politistes...), l'INJEP est rattaché au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ; il pilote le service statistique ministériel en charge de la vie associative, et produit notamment les Chiffres-clés de la vie associative. Le ou la post-doctorant/e travaillera en lien avec la Mission Enquêtes, Données et Etudes Statistiques, constituée principalement de statisticiens, mais également en lien avec les sociologues experts de la thématique associative de l'INJEP.

Procédure de candidature

Nous vous invitons à envoyer CV et lettre de motivation à mathilde.didier@jeunesse-sports.gouv.fr avant le 15 avril 2022.

Thématiques de recherche proposées

Le bénévolat et les dons sont deux piliers fondamentaux du fonctionnement des associations. En effet, le fonctionnement de 87 % des associations repose uniquement sur le bénévolat (associations non employeuses) (Insee, 2021) et les dons des ménages représentent près de 5 milliards d'euros (France générosité, 2021 ; en incluant associations mais aussi d'autres organisations d'intérêt général : fondations, etc.). Ces deux facettes de l'engagement des français dans la vie associative restent néanmoins mal connues, notamment les modalités de participation, les dons non déductibles aux associations (incluant les micro-dons), l'articulation entre participation et dons, etc. En 2010, le CNIS identifiait en effet de fortes lacunes dans la connaissance à la fois de la mobilisation des bénévoles mais aussi des ressources des associations, et en miroir les comportements de dons, et l'attribuait à l'absence de sources statistiques représentatives sur le sujet (CNIS - Rapport du groupe de travail « connaissance des associations » – Décembre 2010). Depuis, de nouvelles enquêtes de la statistique publique ont vu le jour, en particulier l'enquête Associations 2018 de l'INSEE et l'enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons (ENEAD, 2021) conduite par la MEDES-INJEP. L'objectif de ce post-doc sera de mobiliser et d'exploiter ces deux sources pour mieux comprendre les différentes formes de l'engagement associatif des Français, et notamment explorer les modalités de la participation à la vie associative et le mode de gouvernance des associations.

La première source qui sera privilégiée est l'Enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons. Il s'agit de la première enquête de statistique publique entièrement dédiée au sujet de la participation associative sous toutes ses formes. La première édition s'est déroulée en 2021 auprès de 10 000 personnes

représentatives de la population française, y compris en outre-mer. Cette enquête a pour objectif, d'une part, de savoir dans quelles mesures l'engagement associatif revêt ou non plusieurs formes (adhésion, bénévolat, salariés, membre de l'équipe dirigeante, donateurs...) et, d'autre part, de connaître l'ensemble des dons effectués (dons déductibles des impôts, dons en nature...), pour les personnes engagées, et pour les autres les raisons pour lesquelles ils ne participent ou ne donnent pas ou plus ; toutes ces données peuvent être reliées aux caractéristiques individuelles (âge, sexe, profession, région, etc.).

Ainsi, l'ENEAD permettra notamment de décrire d'une part les modalités de participation à la vie associative – des membres les plus actifs aux simples adhérents : quelles tâches réalisent-ils ? quelles fonctions occupent-ils ? dans combien d'associations sont-ils impliqués, quel est le périmètre d'action de ces associations ? quelles similitudes ou différences entre secteurs associatifs (sport, caritatif...) ou selon le profil sociodémographique des personnes ? et d'autre part les modalités de dons : qui effectue des dons, pour quelles raisons et à quelles occasions ? Les deux aspects pourront être croisés, afin d'éclairer les liens entre dons et bénévolat (ou autre forme de participation). La notion d'engagement pourra également être explorée : quelle est le profil des personnes qui se déclarent spontanément engagées pour ou dans une association, et comment se caractérisent leurs participations et dons ? quelle est finalement la perception par les individus interrogés de cette notion d'engagement ?

Deuxième source à mobiliser, l'enquête Situation des associations en 2018 a été collectée par l'Insee fin 2019. Son objectif est de fournir des données sur l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence administrative en 2018, qu'elles aient employé des salariés ou non. Les principaux thèmes abordés portent sur leurs activités, leurs ressources humaines et courantes, leurs dépenses, leur organisation, leur rayon d'intervention et leur appartenance à des réseaux. Il s'agit de la deuxième enquête, après celle collectée en 2014. 34 200 associations implantées en France ont été interrogées : pour moitié, des associations employeuses (ayant eu une masse salariale non nulle en 2018) et pour moitié, des associations non employeuses.

L'enquête associations 2018 permettra de caractériser les modes de gouvernance (président unique, coprésidents, ...) des différentes associations en fonction de leur domaine d'activité, de leur taille ou de leur caractère employeuses ou non, et de dresser les portraits respectifs de leurs dirigeants (président, trésorier...). Quel âge ont les présidents ? Y a-t-il parité ou non dans l'occupation de cette fonction ? Ces résultats varient-ils en fonction de la taille de l'association, de son domaine d'activité, du fait qu'elle soit employeuse ou non ? Tous ces aspects pourront être documentés à l'aide de l'enquête de l'Insee, mais également recoupés avec l'enquête ENEAD, qui comporte notamment les caractéristiques et modalités de participation des personnes qui se déclarent membre du bureau ou du CA d'une association, et permettra d'enrichir les résultats.

Enfin, l'INJEP dispose d'un accès à des données administratives spécifiques au secteur associatif, issues notamment des systèmes de gestion du ministère en charge de la vie associative, qui n'ont jusqu'ici pas fait l'objet d'une exploitation statistique approfondie : répertoire national des associations, données du système d'information MonCompteAsso, data.asso... Ces sources pourront être explorées et exploitées en lien avec les données d'enquêtes ou dans une étude spécifique, par exemple sur les thématiques de la gouvernance ou de la valorisation de l'engagement associatif par les bénévoles.

Ces recherches pourront être valorisées sous la forme d'une ou plusieurs publications dans les collections de l'INJEP (collection *Notes & Rapports*, 4 pages dans la collection INJEP Analyse et Synthèse).

Références :

Dumartin S., Firquet S., « 1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym », Insee Première n° 1857, mai 2021.

CNIS, Rapport du groupe de travail « connaissance des associations », décembre 2010.

https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2017/10/RAP_2010_122_connaissance_associations.pdf